

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures

NOR : DEVO0928276A

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie,
Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;

Vu la directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4 à L. 122-11, L. 212-1 à L. 212-2-3, R. 122-17 à R. 122-24 et R. 212-1 à R. 212-25 ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 mars 2008 ;

Vu les avis émis lors de la consultation du public du 15 avril au 15 octobre 2008 ;

Vu les avis émis par les assemblées et organismes consultés selon les dispositions des articles R. 212-6, R. 212-7, R. 333-15 et R. 436-48 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 7 avril 2009 ;

Vu l'avis du Comité national de l'eau en date du 22 avril 2009 ;

Vu la délibération n° CB 09-05 du 29 octobre 2009 du Comité de bassin Seine-Normandie adoptant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Vu l'avis du 29 octobre 2009 du Comité de bassin Seine-Normandie portant avis favorable sur le programme de mesures du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France, délégué de bassin Seine-Normandie,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est approuvé.

Art. 2. – Le programme pluriannuel de mesures du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est approuvé.

Art. 3. – La déclaration environnementale prévue à l'article L. 122-10 du code de l'environnement figure parmi les documents accompagnant le SDAGE.

Art. 4. – Le SDAGE et ses documents d'accompagnement ainsi que le programme de mesures du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont consultables sur le site internet www.eau-seine-normandie.fr du Comité de bassin Seine-Normandie ainsi que sur le site internet www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr de la DIREN de bassin. Ils sont tenus à la disposition du public au siège du comité de bassin domicilié à l'Agence de l'eau (51, rue Salvador-Allende, 92000 Nanterre), ainsi que dans les préfectures de département du bassin dont les adresses figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 5. – L'arrêté du 20 septembre 1996 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie est abrogé.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, dans un journal de diffusion nationale et dans un ou plusieurs journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Art. 7. – Les préfets de région et de département du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et le directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 novembre 2009.

D. CANEPA

A N N E X E

ADRESSES DES PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT DU BASSIN

PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT	ADRESSES
Préfecture de l'Aisne	2, rue Paul-Doumer 02010 LAON CEDEX
Préfecture des Ardennes	Place de la Préfecture 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Préfecture de l'Aube	Place de la Libération 10025 TROYES CEDEX
Préfecture du Calvados	Rue Saint-Laurent 14038 CAEN CEDEX
Préfecture de la Côte-d'Or	53, rue de la Préfecture 21041 DIJON CEDEX
Préfecture de l'Eure	Boulevard Georges-Chauvin 27022 EVREUX CEDEX
Préfecture d'Eure-et-Loir	Place de la République 28019 CHARTRES CEDEX
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	3, rue Martenot 35065 RENNES CEDEX
Préfecture du Loiret	181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX
Préfecture de la Manche	Place de la Préfecture, BP 419 50009 SAINT-LO CEDEX
Préfecture de la Marne	1, rue Jessaint 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Préfecture de la Mayenne	46, rue Mazagran, BP 1507 53015 LAVAL CEDEX
Préfecture de la Haute-Marne	89, rue Victoire-de-la-Marne 52011 CHAUMONT CEDEX

PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT	ADRESSES
Préfecture de la Meuse	40, rue du Bourg 55012 BAR-LE-DUC CEDEX
Préfecture de la Nièvre	40, rue de la Préfecture, BP 840 58026 NEVERS CEDEX
Préfecture de l'Oise	1, place de la Préfecture 60022 BEAUVAIS CEDEX
Préfecture de l'Orne	39, rue Saint-Blaise 61018 ALENÇON CEDEX
Préfecture de Paris	29, rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS
Préfecture de la Seine-Maritime	7, place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX
Préfecture de Seine-et-Marne	Place de la Préfecture 77010 MELUN CEDEX
Préfecture des Yvelines	1, rue Jean-Houdon et avenue de l'Europe 78010 VERSAILLES CEDEX
Préfecture de la Somme	51, rue de la République 80020 AMIENS CEDEX
Préfecture de l'Yonne	Place de la Préfecture 89016 AUXERRE CEDEX
Préfecture des Vosges	Place Foch 88026 EPINAL CEDEX
Préfecture de l'Essonne	Boulevard de France 91010 EVRY CEDEX
Préfecture des Hauts-de-Seine	167, avenue Frédéric-et-Irène-Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	124, rue Carnot 93007 BOBIGNY CEDEX
Préfecture du Val-de-Marne	Avenue du Général-de-Gaulle 94011 CRETEIL CEDEX
Préfecture du Val-d'Oise	Avenue Bernard-Hirsch 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX